



Paris, le 30 juin 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À partir du 1^{er} juillet, observation d'une baisse de vitesse de 90 à 80 km/heure sur trois tronçons routiers

Comme l'avait annoncé le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, devant les membres du Conseil national de la sécurité routière le 11 mai dernier, trois tronçons ont été retenus pour observer les effets d'une diminution de la vitesse maximale autorisée sur des routes bidirectionnelles :

- 18 kilomètres de la RN7 dans **la Drôme** entre Croze-Hermitage et Valence (26)
- 17 kilomètres de la RN151 dans **la Nièvre** et 32 kilomètres **dans l'Yonne** entre La Charité (58) et Auxerre (89)
- 14 kilomètres de la RN 57 dans **la Haute Saône** entre Échenoz-le-Sec et Rioz (71).

Ces trois tronçons de routes nationales bidirectionnelles ont été choisis après concertation entre les services du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Énergie et la délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'Intérieur.

Dans les quatre départements concernés, un arrêté préfectoral fixe le passage de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h sur les trois tronçons à partir du mercredi 1^{er} juillet. Un dispositif d'évaluation est mis en place pour suivre l'évolution du comportement des automobilistes. L'observation permettra de mesurer les effets d'une telle réduction de vitesse. Elle est prévue pour durer au minimum deux ans.

Comme l'a précisé Bernard CAZENEUVE devant les membres du CNSR, la fréquence habituelle des contrôles routiers sera maintenue, « ni plus ni moins », sur ces trois axes pour garantir la fiabilité d'une expérimentation « transparente, honnête et rigoureuse ».

Pour le ministre de l'Intérieur « une mesure, quelle qu'elle soit, ne peut être bien appliquée que si elle est comprise et si elle est perçue par le plus grand nombre comme utile et rationnelle ».

La vitesse joue un rôle majeur dans les accidents

En 2013, près de 13 000 accidents corporels se sont produits sur les routes de France hors agglomération dont près de 2 000 ont été mortels.

Sur ces routes, la vitesse est souvent facteur déclencheur et pratiquement toujours comme facteur aggravant.

Plus de 75% des personnes tuées sur les routes hors agglomération sont des usagers de véhicule de tourisme ou de motocyclette.

Une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances joue un rôle majeur dans les accidents mortels. En 2013, elle est la cause première de 25% d'entre eux, soit 820 décès.

Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Mélina KEHAYAN : 01 40 81 80 69 / 06 89 72 93 76

Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40